ATTESTATION D'ASSURANCES

Nous soussignés, Compagnie d'assurances et de Réassurances **AXA ASSURANCE MAROC** dont le siège social sis 120-122, Avenue Hassan II - Casablanca. Attestons par la présente que la :

ASSURE : ECOLE MAROCAINE DES SCIENCES DE L'INGENIEUR (EMSI)

ADRESSE: 217 BD BIR ANZARANE MAARIF CASABLANCA

Est titulaire auprès de notre Compagnie de police désignée ci-après :

Police RESPONSABILITE CIVILE COLLECTIVE enregistrée sous N° 1829 2019 3 00093 garantissant :

1°) Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré aux termes de la législation en vigueur, en raison des dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers ou éprouvés par les adhérents régulièrement inscrits sur les contrôles de l'établissement sportif , à concurrence de montants des garanties et franchises désignés aux Conditions Particulières du contrat.

Nom Prénom : MAJJID Ayoub N° Matricule : R-2022-000119

Dommages corporels : 2.500.000,00 DH
Dommages matériels : 500.000,00 DH
Intoxication alimentaire (Par sinistre & par année d'assurance) : 500.000,00 DH
RC Incendie-explosions hors locaux de l'assuré : 100.000,00 DH
RC Dégâts des eaux hors locaux : 100.000,00 DH
Défense et recours : 10.000,00 DH

Il est précisé que pour les dommages matériels, la compagnie bénéficiera d'une franchise à la base de 500,00 DH par sinistre du montant desdits dommages.

2°) Le paiement des indemnités stipulées ci-après, à l'occasion des accidents corporels n'engageant pas la responsabilité de de l'établissement sportif, dont seraient victimes les adhérents nominativement inscrits sur les contrôles de l'établissement assuré.

OPTION INDEMNITE CONTRACTUELLE:

Décès: 60.000,00 DH IPP: 60.000,00 DH FM: 8.000,00 DH

<u>La présente attestation</u> est valable pour la période du **23 FEVRIER 2024** au **30 SEPTEMBRE 2024** inclus, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le code des assurances ou par le contrat.

La garantie s'exerce dans les termes et limites énoncés aux Conditions Générales, Conventions Spéciales et aux Conditions Particulières et sous réserve des exclusions et franchises prévues.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Casablanca, le 08/03/2024

POUR AXA ASSURANCE MAROC

AXA ASSURANCES MAROC Gestion, Entreprises 120-12 Av Hasse III assettance Tél: 05 22 86 92 92